



COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE AVEC M. LE RECTEUR

13/01/2021

Le SNALC-Créteil, représenté par **Franck MOULS**, Vice-Président, **Alexandre FIEBIG**, Responsables Réseaux et commissaire paritaire agréé, **Safia MEDINI**, Responsable des contractuels, et **Loïc VATIN**, Président, a été reçu par M. le Recteur de l'académie de Créteil et Mme la Secrétaire générale, le **mercredi 13 janvier 2021** à 18 h. Lors de cette longue entrevue, les points suivants ont été abordés :

- La **situation sanitaire**. Des campagnes de test de la Covid-19 ont démarré dans certains établissements. Elles sont appelées à s'intensifier. M. le Recteur déplore toutefois une participation relativement faibles des élèves, et surtout des professeurs... De l'ordre de 20 % de participants seulement. On peut cependant en tirer quelques enseignements, et notamment que le taux de personnes positives est très bas.

Ces campagnes se déroulant dans les lycées, M. le Recteur envisage de permettre au personnel des collèges et écoles à proximité d'y participer aussi.

- La **prestation interministérielle d'allocation aux parents d'enfant handicapé**. Les modalités d'octroi de cette prestation sont particulièrement pénibles : un dossier relativement lourd doit être constitué chaque trimestre pour y prétendre, et les délais sont de plus souvent intenable. Dans d'autres académies, les règles sont plus souples. Le SNALC a demandé un allègement du processus.

Il s'avère que le Rectorat n'a pas la maîtrise du dossier car ce sont les Finances qui exigent les documents. Néanmoins, Mme THIRARD, Secrétaire générale, a promis de s'emparer du dossier et de tenter d'améliorer les choses.

- Les modalités de mise en œuvre de la **réforme du lycée et du baccalauréat**. Un bon nombre d'interrogations demeurent, en particulier sur la pérennité de certaines spécialités, telles que LLCA, SI et NSI, qui semblent ne pas attirer suffisamment. De même, les séries technologiques attirent moins, hormis STMG. C'est hélas le contraire qui était souhaité !

Les élèves qui s'engouffrent dans les spécialités du bac général auront, pour un bon nombre d'entre eux, un niveau insuffisant pour réussir correctement. Et même si le bac, comme il est à craindre, est bradé cette année encore, c'est leur dossier *Parcoursup* qui risque de leur poser problème.

Enfin, M. le Recteur se félicite d'une plus grande variation des triplettes de spécialités cette année, y compris chez les élèves des CSP+. Nos emplois du temps s'en félicitent nettement moins. Quant aux élèves ils sauront à quoi s'en tenir fin juin, lors des résultats de *Parcoursup*...

Nous avons aussi évoqué le problème de l'année de Terminale qui présente une rupture nette en mars, après les épreuves de spécialité. Le SNALC craint un désinvestissement marqué des élèves,

voire un absentéisme massif avec le retour des beaux jours. M. le Recteur renvoie ces difficultés prévisibles sur le comité de suivi de la réforme.

- Concernant les **lettres classiques**, M. le Recteur insiste sur les difficultés de recrutement de collègues de cette discipline : les stagiaires sont de moins en moins nombreux. Concernant les collègues, il souhaite que les collègues dont on limite les heures ou auxquels on refuse l'ouverture d'options, se manifestent auprès de son secrétariat : il les soutiendra.

Il a rappelé que le Rectorat ne fixe aucun seuil minimal pour l'ouverture des options, et demande aussi que les collègues concernés lui signalent les tentatives de certains chefs d'établissements de décourager les élèves à poursuivre latin et grec, tout particulièrement en Seconde.

- Les règles du **mouvement INTRA**. Cette année, les règles du mouvement intra seront inchangées. Le SNALC a demandé la publication de barres plus détaillées afin que les collègues puissent formuler leurs vœux de mutation en connaissance de cause. La réponse est catégorique, et hélas négative : on en restera à des barres départementales.

Plus que jamais, il vous faudra donc solliciter les conseils de nos experts pour naviguer dans ce brouillard volontairement entretenu.

- La **bonification pour les agrégés** demandant des lycées se réduit comme peau de chagrin d'année en année. Le SNALC plaide pour que le statut de ces derniers soit respecté. Citons une nouvelle fois le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 : *« Ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. »*.

Le moins que l'on puisse dire est que l'on n'en prend pas le chemin, la bonification ayant chuté de 200 points à 90 en quelques années, et n'étant plus cumulable avec les bonifications familiales !

- Concernant les **ruptures conventionnelles**, les règles appliquées par le Rectorat seront détaillées sous peu. On peut noter qu'un minimum de 5 années d'ancienneté est nécessaire pour oser espérer une réponse positive, et que la commission se réunit toutes les 6 semaines.

Sur ces sujets, comme sur d'autres qui ne relèvent pas du CTA, des groupes de travail devraient être mis en place afin de dialoguer avec toutes les organisations syndicales. M. le Recteur reconnaît que la *loi Dussopt*, dite de « modernisation de la fonction publique », en réduisant à, peau de chagrin les CAPA et CAPN, n'a pas favorisé les échanges sociaux. C'est le moins que l'on puisse dire...

- Nous avons aussi renouvelé notre demande qu'à l'instar de ce qui se pratique pour le CTM, les documents produits par le CTA et les CTSD soient publiés en ligne. Cette demande a reçu un nouvel accord de principe, et n'a pas pu être mise en application l'an dernier pour diverses raisons, notamment la situation sanitaire. Nous en attendons une mise en place dans l'année.

L'entretien s'est poursuivi par l'évocation des difficultés en secteur professionnel, des problèmes spécifiques aux contractuels, dont le nombre n'a pas baissé malgré la réforme du lycée, et enfin de cas spécifiques pour lesquels nous avons sollicité une attention soutenue de la part de ses services.

Loïc VATIN
Président académique